

Plan de sobriété énergétique de la ville de TORCY

La fin d'année 2022 est marquée par une crise énergétique majeure, conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Celle-ci aura des conséquences importantes sur le budget de la commune, et plus précisément sur les dépenses liées à la fourniture de gaz et d'électricité. Le SYDESL nous alerte sur possible multiplication par 3 des tarifs pour l'année 2023, en ce qui concerne nos groupements d'achat énergie.

Dans ce contexte très incertain, il est proposé d'engager dès le 1^{er} novembre 2022, un Plan de Sobriété Énergétique au sein de la collectivité, qui viendra en complément de mesures déjà en place.

1/ Chauffage des bâtiments municipaux

- ⇒ La mise en fonctionnement des installations de chauffage va être décalée au maximum, avec comme objectif une mise en route début novembre 2022 (si les conditions météorologiques le permettent).
- ⇒ Plusieurs degrés de priorité pour la mise en route :
1 petite enfance, 2 écoles et centre de loisirs, 3 salle en location au public, 4 bâtiment assurant le service public, 5 centre technique, 6 équipement sportif.
- ⇒ Un agent des services techniques en lien avec notre prestataire de chauffage aura pour mission de suivre semaine/semaine avec attention les plannings d'occupation des bâtiments afin d'affiner au mieux les programmations de chauffage.
- ⇒ Des consignes de températures revue à la baisse, comme suit :

Bâtiments	Consignes de températures 2021	Consignes de températures 2022
Maison de la petite enfance	23°	21°
Micro crèche	23°	21°
Ecoles Champ Bâtard et Champ Cordet	21°	19°
Centre de loisirs	21°	19°
Salle Communale	21°	19°
Salle Jules Ferry	21	19°
Centre culturel	21	19° et 20° partie cabinet médical
Mairie	21°	19°
Maison des familles	21°	19°
La Poste	22°	19°

Centre technique	20°	19°
Annexe sportive (lutte/karaté)	20°	16°
Annexe Football	20°	16°
Salle de danse	20°	16°
Gymnase du Vilet	18°	14°
Gymnase du Lac	18°	14°

Ces consignes correspondent au « mode utilisation », elles sont abaissées de 3° en « mode réduit » (hors occupation, nuit, weekend, vacances scolaires).

Pour information : un degré en moins permet de réaliser entre 7% et 12% d'économie (suivant l'énergie de production).

2/ Utilisation des bâtiments et équipements municipaux :

⇒ Fermeture de la Mairie le samedi matin

L'accueil de la Mairie et la bibliothèque seront fermés les samedis matin, à compter du 1^{er} novembre. Ce qui représente une économie d'énergie de 2,5% chaque mois.

⇒ Micro-crèche

La Micro-crèche sera fermée la deuxième semaine des vacances d'automne 2022, l'ensemble des enfants pouvant être accueillis à la Maison de la Petite Enfance. Cette mesure pourra être renouvelée sur d'autres périodes de vacances, en fonction des effectifs inscrits dans les structures.

⇒ Restauration scolaire :

Un travail sera conduit par les agents du services et les intervenants pour limiter le gaspillage alimentaire, notamment à travers la sensibilisation des enfants sur cette thématique tout au long de l'année.

⇒ Agents / Associations :

Ce plan de sobriété s'inscrit dans une démarche de responsabilité collective. Une note va être diffusée à l'ensemble des agents et des associations qui utilisent nos locaux, pour renforcer leur vigilance concernant :

- L'extinction des appareils électrique avant leur départ (copieur/ordinateur)
- Le bon usage des lumières, du chauffage (hivers) /climatiseur (été)
- La lutte contre le gaspillage et l'utilisation raisonnable des consommables



3/ Rénovation énergétique des bâtiments :

L'énergie la moins chère reste celle que l'on ne consomme pas, c'est pourquoi, à moyen et long terme, la commune va poursuivre les travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments.

- ⇒ La réhabilitation et l'extension du cabinet médical, dont les travaux débuteront en novembre 2022, intègre un niveau de performance énergétique élevé, avec l'objectif de diviser par deux les consommations énergétiques.
- ⇒ Une opération de rénovation thermique a été initiée au Centre de Loisirs, soutenue financièrement par la CAF à hauteur de 70%, cette démarche se poursuivra en 2023.
- ⇒ Un audit énergétique sur l'ensemble du patrimoine de la commune est en cours de réalisation, il permettra de programmer les travaux en fonction des priorités et des objectifs fixés.

4/ Eclairage public :

- ⇒ Extinction de l'éclairage public :
Depuis le mois de mai 2022, l'éclairage public est coupé la nuit entre 23h et 5h. Cette mesure est efficace puisque c'est en moyenne 45% d'économie (et jusqu'à 75% sur certains secteurs).
Dans la continuité de cette démarche, la durée de l'extinction de l'éclairage sera allongée pour la période de novembre à février : 22h à 6h.
- ⇒ Illuminations de Noël :
Cette année, seuls les secteurs de la Place de la République et celui du Bourg (Micro-crèche) seront mis en lumière.

A moyen terme, la collectivité poursuivra fortement les investissements pour un passage en totalité du patrimoine Eclairage Public en LED ainsi que la réfection des armoires de commande avec de nouvelles technologies permettant de faire baisser les consommations électriques.